

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DL	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1

**PRÉSIDENCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 543-2012/ARR/DJA

du : 23/03/2012

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté n° 3401-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints et chefs de service de la province Sud**

**Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD  
SÉNATEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu l'arrêté n° 3401-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 ;

Vu le rapport n° 445-2012/ARR/DJA du 28 février 2012,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Les dispositions de l'alinéa 7 de l'article 22 de l'arrêté du 10 novembre 2011 susvisé, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Madame Agnès LETELLIER , chef du service des aides aux personnes reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud : ».

**ARTICLE 2** : Les dispositions de l'alinéa 12 de l'article 22 de l'arrêté du 10 novembre 2011 susvisé, sont remplacées par les dispositions suivantes :

*« En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Olivier THUPAKO, la délégation définie à l'article 21 est exercée par madame Agnès LETELLIER pour les affaires relevant de son service ».*

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.